



2026 - 010 Séance du Conseil Municipal du 9 Février 2026
Service : Vie associative et initiatives locales
Référence : CM

Objet : CULTURE ET PATRIMOINE - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION

Le neuf février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier MICHE, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Gilles PHILIPPEAU, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Ludivine BEN-BELLAL, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Hélène RAUHUT-AUVINET à Jean-Michel EON

Laëticia BAR à Michel LUCAS

Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE

Absents excusés : Patrice BOLO, Françoise FOUBERT, Catherine RAGIGOIS

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Corinne Chénard

EXPOSE

Les associations concourent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la Commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la ville de Couëron continue d'affirmer son engagement et son soutien auprès de toutes les associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Marqué par le calendrier des élections municipales, le processus d'octroi des subventions 2026 se déroulera en deux temps distincts :

- une première phase consacrée aux subventions de fonctionnement incluant le soutien aux événements. Cette phase doit permettre de sécuriser les associations dans leurs actions ;
- la seconde phase organisée post-élections municipales, permettra le cas échéant l'attribution de demandes complémentaires, exceptionnelles ou d'investissement.

Il convient dès lors de préciser le montant de la subvention de fonctionnement attribuée, pour l'année 2026, aux associations dont la politique publique relève de la culture et du patrimoine.

La culture représente l'un des éléments fondateurs de la vie en société et l'un des facteurs essentiels de l'émancipation et de l'épanouissement individuel. Aussi, la ville de Couëron vise à mettre à la portée de chacun le plaisir et la chance d'avoir accès à la connaissance, aux arts et aux pratiques artistiques.

En prenant appui sur des champs d'activités multiples, les atouts de son patrimoine historique et naturel, et les forces vives qui composent son territoire, la Commune fonde sa politique culturelle sur la volonté de favoriser une offre diversifiée pour et avec ses habitants, ancrée dans la Ville et porteuse d'ouverture. Elle soutient les associations œuvrant dans le champ de la politique culturelle.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026 - 001 du Conseil Municipal du 9 février 2026 portant adoption du budget principal 2026 de la Commune ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 27 janvier 2026 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions fonctionnement	Subventions fonctionnement événement	Total subventions	Précisions
Association Sportive et Culturelle La Concorde Section Photo	250 €	0 €	250 €	
Association Sportive et Culturelle La Concorde Section Théâtre	110 €	0 €	110 €	
Bretagne Vivante	300 €	0 €	300 €	
Centre d'histoire du travail	450 €	0 €	450 €	
Ensemble chante	110 €	0 €	110 €	
Groupe Artistique Léon Moinard	14 000 €	2 000 €	16 000 €	Événement : organisation d'un événement artistique au Port Launay lors des Journées du patrimoine (1500€) + Couleurs de Bretagne (500€)
Image In	110 €	300 €	410 €	Événement : Soutien aux frais de monstration de fin d'année
Koria	110 €	0 €	110 €	

La Banda couëronnaise	110 €	0 €	110 €	
La Calboscène	2 000 €	0 €	2 000 €	
Le Chœur des Z'	110 €	500 €	610 €	Événement : Soutien aux frais de monstration de fin d'année
Les Chevaliers du Centaure	110 €	250 €	360 €	Événement : soutien aux frais de communication de l'Open de l'Ouest
LPO délégation de Loire-Atlantique	500 €	0 €	500 €	
Mind Up	110 €	0 €	110 €	
Poisson pilote	500 €	0 €	500 €	
Racines Y Amistades Espanolas	110 €	0 €	110 €	
Amicale laïque La Chabossière	3 200 €	3 500 €	6 700 €	Evènement : soutien au salon du livre
Une Tour, une Histoire	150 €	0 €	150 €	

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 9 février 2026

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
- et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26010-DE
Reçu le 13/02/2026

